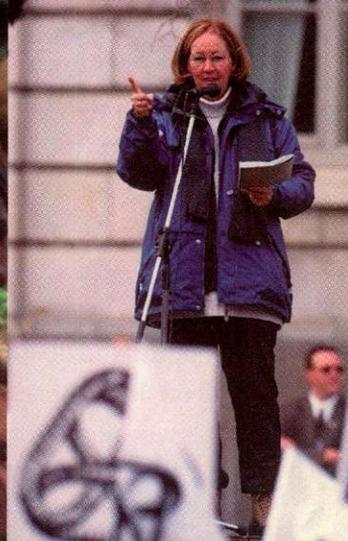


# nouvelles

497



...e et la retraite.  
c'est maintenant  
Pas dans 20 ans !



Centres de la petite enfance

## La détermination face à l'indifférence

page 3

L'équité et  
retraite.

## Frissons

Comme si cette satanée guerre n'était pas déjà suffisamment terrifiante, on dirait que tout un chacun revendique en plus sa petite part d'épouvante, son petit morceau d'effroi relié aux événements que l'on sait, avec frissons dans le dos autant que possible. C'est peut-être l'esprit de l'Halloween, allez donc savoir...

L'autre jour, un journal d'une grande région que nous ne nommerons pas, mais qui est située à environ 1100 km au nord de New York, titrait en une à peu près ceci : « Les répercussions de l'attentat nous atteignent » (une usine venait d'annoncer une quarantaine de mises à pied, ou quelque chose comme ça). On pouvait quasiment lire entre les lignes : « Nous aussi nous existons, Dieu merci ! »

À Fredericton, lit-on dans le journal du 29 octobre, des écoliers ont la frousse de passer l'Halloween de peur d'être victimes d'une attaque à l'anthrax. À Fredericton ! De l'anthrax à Fredericton, parsambleu ! Quand on pense que la plupart des Américains ne savent même pas où se trouve le Canada, alors comment un terroriste pourrait-il avoir l'imagination assez débridée pour envoyer de l'anthrax dans un tel bled ?

Ceux qui profitent amplement de ce climat de panique, cependant, ce sont les mêmes que d'habitude : les politiciens et la police. Avez-vous remarqué comme les autorités policières sont étrangement silencieuses, ces temps-ci ? Elles lisent ce que le gouvernement leur

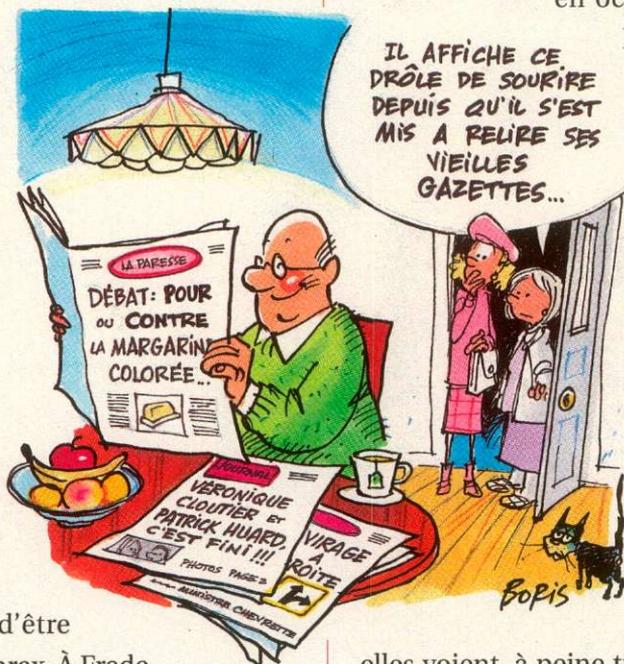
a concocté comme pouvoirs spéciaux, elles écoutent les résultats des sondages où la population québécoise se dit plus rassurée dans un Canada uni que dans un Québec séparé, et elles n'en croient pas leurs yeux ni leurs oreilles, ça leur donne de gros frissons, quasiment des orgasmes, c'est pour ça qu'elles font bien attention de ne pas attirer l'attention. Il faut les comprendre. Quand, en octobre 70, Pierre-Elliott Trudeau

leur avait fait cadeau de la Loi des mesures de guerre, elles en avaient profité, bien après que la crise d'octobre fut terminée, pour utiliser leurs pouvoirs spéciaux à des fins très différentes et beaucoup moins avouables que la lutte au terrorisme. En fait, c'était plutôt pour commettre elles-mêmes des actes semblables à ceux des terroristes : vol de dynamite, granges brûlées, vol de listes de membres du PQ, faux communiqués du FLQ et tutti quanti. Alors quand

elles voient, à peine trente ans plus tard, le Parlement remettre ça et la population en redemandant, qu'elles en restent ébaubies est bien la moindre des choses.

\*\*\*\*\*

Dans quelques jours (au moment d'écrire ces lignes), les Montréalais devront faire un choix entre un clown dont on se demande parfois si quelqu'un ne nous ferait pas la charité de le contrôler, et une marionnette dont on sait qu'elle est contrôlée par les libéraux et les banlieusards antifusion. Ça ! ça fait peur.



497

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 600 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**

Benoit Aubry  
benoit.aubry@csn.qc.ca

**Rédaction**

L'équipe du Service de l'information de la CSN

**Photographes**

Clément Allard, Alain Chagnon, Gunther Gamper, Michel Giroux, Dennis Morin, Contributions militantes

**Photographies de la couverture**

Clément Allard

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Conception graphique**

Jean Gladu

**Mise en page**

Benoit Aubry, Jean Gladu, Sophie Marcoux

**Numérisation photo**

Benoit Aubry

**Films**

Graphique Couleur

**Impression**

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

**Distribution**

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233

1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN**

<http://www.csn.qc.ca>  
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN  
Envoi de poste publication  
no de convention : 1435388



Photos : Clément Allard

1800 travailleuses des CPE manifestent à Québec

## « Notre patience a assez duré »

*Claude Saint-Georges*

« Nous avons tenu à bout de bras le réseau depuis 20 ans. Ce sacrifice vaut récompense. Notre patience a assez duré », a déclaré Ginette Lavoie, responsable du secteur des centres de la petite enfance (CPE) de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN. Elle s'adressait à plus de 1800 travailleuses et travailleurs des CPE, venus de toutes les régions du Québec, qui participaient le samedi 27 octobre à une manifestation devant l'Assemblée nationale.

« **L'**équité, la retraite, c'est maintenant, pas dans 20 ans! », pouvait-on lire sur la bannière qui ouvrait le défilé.

Ginette Lavoie a averti le gouvernement que les syndicats des CPE sont prêts à entreprendre des moyens d'action plus lourds si on n'assiste pas bientôt à des progrès dans la mise en place d'un régime de retraite et sur l'application d'un programme d'équité salariale. « Il est inacceptable que, sur ces deux questions, les travaux soient paralysés volontairement par le gouvernement, malgré les engagements pris avec nous il y a déjà plus de deux ans », a noté la responsable du secteur des CPE.

### Détermination

Le président de la FSSS-CSN, Louis Roy, a pour sa part rappelé que les travailleuses des CPE ont démontré dans le passé une détermination hors du commun lorsqu'elles ont été confrontées à l'indifférence gouvernementale. Louis Roy affirme que cette combativité des syndicats sera encore au rendez-vous si le gouvernement persiste à nier aux travailleuses des CPE les conditions de travail qu'elles méritent et qu'elles attendent depuis 20 ans.

« Ce sont les parents, la population et les travailleuses, luttant coude à coude, qui ont arraché le développement des garderies au Québec. Le gou-

vernement doit comprendre qu'il n'a aucunement intérêt à se confronter au sentiment populaire, qui demande de poursuivre le développement des CPE et qui soutient les justes revendications des travailleuses du réseau », a pour sa part déclaré Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN.

Le secteur des centres de la petite enfance de la FSSS-CSN est constitué de 281 sections locales, regroupant plus de 5000 membres, soit près de 90 pour cent du personnel syndiqué des CPE.

### Vingt ans de luttes

Les travailleuses des garderies, que l'on nomme maintenant les centres de la petite enfance,

ont commencé à se syndiquer à la CSN au début des années 1980. Il a fallu plus de dix ans de luttes pour obtenir, en 1990, un début de rattrapage salarial, la mise en place d'un régime d'assurances collectives et des congés de maternité payés.

En 1999, après deux journées de grève générale, l'occupation du ministère des Finances et deux manifestations nationales, les travailleuses des CPE obtiennent des améliorations à leur rémunération, des engagements gouvernementaux pour la mise en place d'un régime de retraite et l'établissement d'un programme d'équité salariale. Les premiers travaux réalisés par des comités formés des syndicats, des employeurs et du ministère de la Famille et de l'Enfance ont donné lieu à des attentes sur les démarches à entreprendre pour l'équité salariale et l'établissement du régime de retraite. Depuis un an, on assiste cependant à une volte-face du gouvernement, qui remet en question les consensus et adopte une stratégie de blocage pour la suite des travaux.

# Un budget qui exige un suivi attentif

Yvan Sinotte

**Le second budget de la ministre des Finances du Québec, Mme Pauline Marois, analysé à l'aune de l'emploi, des services publics et des politiques sociales, peut être qualifié de bon budget, de l'avis du président de la CSN, Marc Laviolette.**

**D**e fait, deux mesures contre-cycliques méritent d'être soulignées : les 250 millions de dollars de remise de la TVQ aux ménages et particuliers à faible revenu permettront à ceux-ci de contribuer au maintien de l'économie par une injection en dépenses de consommation; l'indexation de l'aide sociale atténuera les difficultés déjà éprouvées par les plus démunis de la société.

Le plan d'investissement de trois milliards de dollars en deux ans destiné aux infrastructures dans les réseaux publics et parapublics sera, lui, de nature à stimuler l'emploi et consti-

tuera également une injection nécessaire dans l'économie. « Cependant, prévient le président de la CSN, un suivi serré devra être exercé à ce chapitre pour que ces investissements interviennent à un rythme accéléré, quand on pense que les projets dans le secteur public, notamment, doivent passer par plus d'une vingtaine d'étapes d'approbation avant d'entreprendre les travaux. » Rappelons que cette somme se partage entre les fonds gouvernementaux, 2,5 milliards de dollars, et les sociétés d'État, 500 millions de dollars. Le président de la CSN pri-

vilégie une évaluation trimestrielle d'avancement de ces projets avec le concours des acteurs socio-économiques.

La CSN se réjouit aussi de l'investissement anticipé dans le secteur des garderies afin de pouvoir ajouter rapidement 7500 places au réseau. Toutefois, signale la CSN, les budgets de fonctionnement à l'intention des garderies devront suivre immédiatement la construction de ces équipements supplémentaires.

La CSN déplore l'absence de mesures contre-cycliques de soutien au secteur touristique. « Le tourisme, souligne Marc

Laviolette, est à la fois générateur d'emplois directs et injecte largement d'importantes sommes dans l'économie par le biais des fournisseurs. »

La réduction de 50 pour cent de la taxe sur le capital qui s'échelonne de 2003 à 2007 n'aura, selon la CSN, aucun impact sur l'aspect concurrentiel des entreprises québécoises. « C'est une décision strictement politique pour calmer les esprits chez le monde patronal, commente Marc Laviolette. Il faut que la ministre des Finances s'assure que cette réduction se réalise à un coût nul, le Québec demeurant hautement concurrentiel avec les autres provinces canadiennes et les États-Unis. »

Finalement, la CSN se réjouit du maintien de la cadence des dépenses dans les réseaux publics, en santé et en éducation, comme elle salue les mesures en faveur de l'économie sociale.

## Services sociaux à la jeunesse

# Sans argent neuf, un plan d'action voué à l'échec !

Henri Goulet

**Surcharge de travail. Épuisement professionnel. Taux d'absentéisme inacceptable. Enfants ballottés d'un intervenant à l'autre, oubliés dans le système et qui ne reçoivent pas les services requis. Travailler en centres jeunesse au Québec, c'est se rendre malade de frustrations accumulées. Chose certaine, on est en train d'épuiser une génération complète d'intervenants sociaux.**



Photo : Alain Chagnon

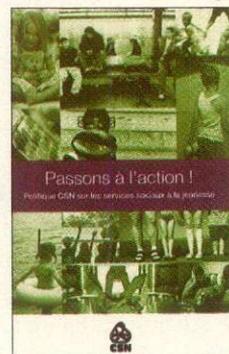
En conférence de presse, le 25 octobre, les représentants de la CSN ont lancé un cri de détresse à la ministre des Finances pour qu'elle injecte de nouvelles sommes dans les services sociaux à la jeunesse. De gauche à droite : Louis Roy, président de la FSSS-CSN, Daniel Searle, président du STTCJM-CSN, Michel Tremblay, président de la FP-CSN, Jeanne d'Arc Roy, Centres jeunesse de la Montérégie et Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

« Les enfants qui nous sont confiés sont malades dans leur âme, dans leur cœur, dans leur tête et dans leur corps. Mais je suis constamment aspirée par les seules situations de crise, donc incapable de leur assurer les services auxquels ils ont droit. Mes collègues de travail tombent comme des mouches sur ce champ de bataille. » Ce témoignage de Jeanne d'Arc Roy, travailleuse sociale aux Centres jeunesse de la Montérégie, parle des volumes sur l'état de crise qui règne dans les services spécialisés à la jeunesse. Celui de Daniel Searle, éducateur aux Centres jeunesse de Montréal, est tout aussi éloquent : « On nous oblige à travailler de façon su-

perficielle. Il faut de l'intensité dans nos interventions auprès des jeunes. À cause de l'engorgement, on passe notre temps à démolir le garage pour reconstruire le salon. »

## Lumière au bout du tunnel ?

Le 3 décembre, la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, M<sup>me</sup> Agnès Maltais, procédera au dévoilement du « plan d'action jeunesse » visant à corriger les graves lacunes



depuis longtemps décriées dans le secteur des services sociaux à la jeunesse. Profitant de la toute récente publication de sa politique en cette matière, la CSN a jugé bon d'interpeller publiquement la ministre des Fi-

nances pour qu'elle fasse montre d'un peu de compassion à leur égard, le 1<sup>er</sup> novembre. Au moment d'aller sous presse, il a été impossible de vérifier si cet appel a été entendu.



Importante décision de la Cour suprême

# Les travailleurs de la construction doivent être syndiqués

Michel Crête

Photos : Alain Chagnon

**La Loi sur les relations du travail, la formation et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction du Québec ou la « loi sur la construction » est constitutionnelle. À la suite d'une décision rendue le 19 octobre par la Cour suprême du Canada, la « loi sur la construction » demeure donc en vigueur au Québec. Cette loi oblige les travailleurs de la construction du Québec à appartenir à un syndicat et à détenir une carte de compétence pour travailler dans cette industrie.**

Pour des motifs différents, cinq des neuf juges de la Cour suprême du Canada ont donc rejeté l'action pilotée par des entreprises et quelques travailleurs, ainsi que des promoteurs immobiliers qui voulaient faire déclarer inconstitutionnelle l'exigence qu'ont les travailleurs de faire partie d'une association syndicale pour travailler dans la construction.

Un juge de première instance et la Cour supérieure avaient conclu que l'obligation d'être syndiqué pour travailler dans la construction n'était pas inconstitutionnelle. La cause s'est ensuite retrouvée en Cour d'appel, puis en Cour suprême du Canada.

## Une décision éclairée

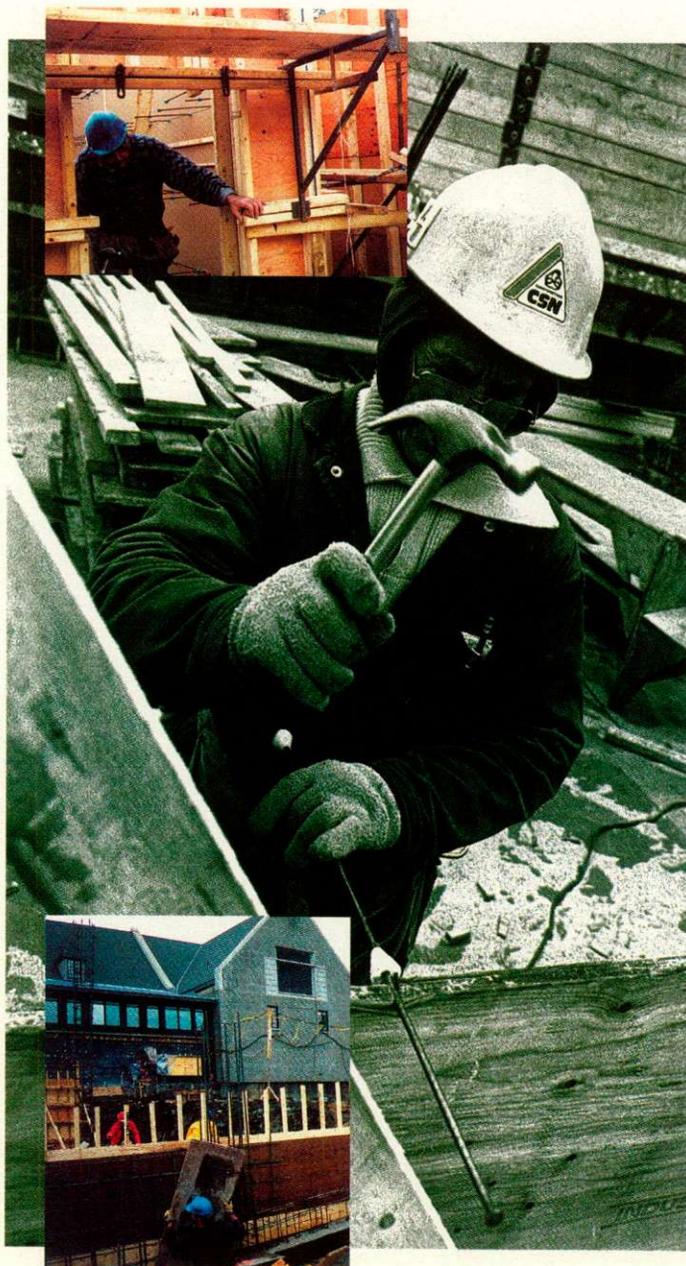


Ted McLaren

Le président de la CSN-Construction, Ted McLaren, a qualifié cette décision d'« éclairée, qui respecte la particularité du Québec.

« Elle évite le retour des problèmes que nous avons connus sur les chantiers dans les années 70, a-t-il dit. Cette décision vient clarifier une fois pour toute la question de l'adhésion syndicale obligatoire dans la construction, le pluralisme syndical, et assure le maintien de la paix indus-

trielle qui prévaut dans la construction depuis quelques années. »



## Une victoire d'association



Roger Valois

Les appelants ont tout d'abord été accusés d'avoir embauché

« C'est une victoire du droit d'association », a pour sa part déclaré le vice-président de la

CSN, Roger Valois, responsable de la syndicalisation.

## Argumentation rejetée

Les appelants ont tout d'abord été accusés d'avoir embauché

des employés non titulaires des certificats de compétence requis pour travailler sur un chantier de construction ou d'avoir travaillé dans l'industrie sans les certificats de compétence appropriés, contrairement à l'article 119.1 de la « loi de la construction ». Ils ont plaidé qu'il était inconstitutionnel que les travailleurs ne puissent obtenir les certificats de compétence appropriés sans devenir membres d'un syndicat reconnu par l'article 28 de la loi. Selon eux, cette obligation porte atteinte au droit de non-association. Ils ont été déboutés !

## Une époque conflictuelle

L'obligation de faire partie d'une association syndicale pour travailler dans l'industrie de la construction au Québec trouve son origine dans l'adoption de la Loi des relations de travail, adoptée en 1969. Jusqu'alors, les conditions de travail dans l'industrie de la construction variaient d'une région à l'autre. C'était l'époque des décrets régionaux. Il y avait autant de décrets qui régissaient les relations de travail dans cette industrie qu'il y avait de régions administratives. Cela donnait lieu à plusieurs conflits de travail régionaux. Avec l'adoption de la loi 290, un seul décret devait gérer l'ensemble des conditions de travail dans la construction.

Présentement, quatre conventions collectives régissent les relations de travail dans cette industrie.

Notons que la CSN-Construction regroupe 16 000 travailleurs.

# Une autre voie pour l'économie mondiale

Pierre Dubois

« Les représentants syndicaux proposent maintenant une nouvelle voie pour un développement économique mondial plus solidaire », affirmait le président de la CSN, Marc Laviolette, lors d'une rencontre de presse en marge de la *Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité*.

Pour le mouvement syndical, l'intérêt grandissant pour l'économie sociale et solidaire complète bien l'action syndicale. À l'échelle internationale, les syndicats revendiquent déjà des accords économiques qui tiennent compte des facteurs sociaux.

On a qu'à se rappeler le *Sommet des peuples* du printemps 2001, à Québec.

Au début d'octobre, dans la même ville, la rencontre sur l'économie sociale et solidaire réunissait 270 participantes et participants venus d'une quarantaine de pays. On y parlait de diverses expériences : coopératives de travail, commerce équitable, coopératives agricoles... On y a expliqué de nouvelles manières de travailler et de vivre, malgré les aléas de l'économie de marché.

## Une rencontre syndicale

Au cours de la soirée du 10 octobre, la CSN a invité les représentants syndicaux dans les locaux de la Caisse d'économie des travailleurs de Québec, à venir souper et discuter. « En une heure, les représentants du milieu syndical de 35 pays ont réussi à s'entendre sur une déclaration commune. Cela démontre l'intérêt à mettre en place certains instruments économiques favorisant une autre mondialisation, une solution de rechange à la mondialisation néolibérale », commente Marc Laviolette. Denise Boucher et Michel Lessard, respectivement vice-présidente et trésorier de la CSN, participaient également à la rencontre.

« Si les syndicats sont en faveur de l'économie sociale et solidaire, cette solution de rechange à l'économie néolibérale ne doit pas servir de prétexte

au désengagement de l'État dans les services publics », déclarait Émilie Castro, vice-présidente du Conseil central de

Québec-Chaudière-Appalaches, lors de la plénière du vendredi 12 octobre. Le prochain rendez-vous de l'économie so-

ciale et solidaire sera à Porto Alegre, au Brésil, du 31 janvier au 5 février 2002. L'événement : le Forum social mondial !



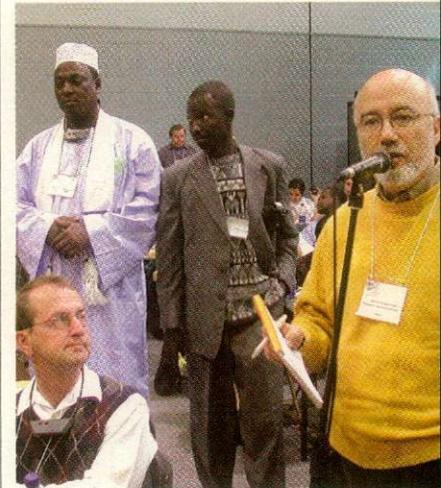
Marc Laviolette, président de la CSN, Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles et Gérald Larose, président du Groupe d'économie solidaire du Québec.

## Extrait de la Déclaration des participantes et des participants provenant du mouvement syndical. (Le 11 octobre 2001)

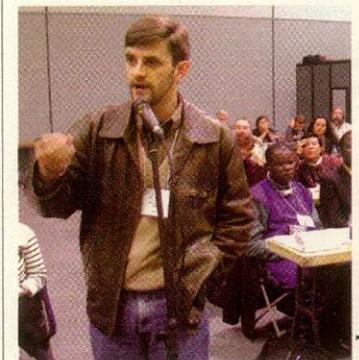
« Nous sommes des femmes et des hommes militant sur le front du travail et de l'emploi dans divers pays, au Sud comme au Nord. Nous sommes des militantes et des militants syndicaux engagés dans des luttes pour faire reconnaître la juste valeur du travail, pour contrer le chômage, la précarité de l'emploi et les diverses formes de discrimination sur le marché de l'emploi, en particulier envers les femmes. Nous militons pour assurer une meilleure redistribution du travail et de la richesse dans nos sociétés... »

« Nous considérons que les expériences d'économie sociale et solidaire à travers le monde œuvrent aussi au quotidien, pour que l'économie soit subordonnée à des impératifs sociaux et démocratiques... »

« Nous affirmons qu'il est aussi fondamental que des solidarités se construisent à l'échelle internationale, afin de contrer les inégalités intolérables entre les peuples et afin qu'émerge une autre mondialisation, celle axée sur la paix, le bien-être des populations, le respect des diversités culturelles et le renforcement des droits démocratiques. »



Des participants en plein débat, lors de la *Deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité*. De g. à d. : Yaya Mallyé, de la Confédération syndicale des travailleurs du Mali, Amacodou Diouf, du Congad, Sénégal, et Arturo Palma-Torres, de la Fédération des artisans du monde, France.



Au micro : Sergio Kapron, du Cedai, Brésil.

Photos : Gunther Ganper



Les travailleurs se sont montrés particulièrement attentifs aux explications apportées par leurs dirigeants syndicaux.

## Nouveau contrat de travail négocié avec SNC-Tech

# Optimisme chez les travailleurs d'Expro

**Michel Crête**

Rongés par l'inquiétude inhérente à une série de mises à pied massives survenues depuis l'été dernier en raison de liquidités insuffisantes, les 350 travailleurs du fabricant d'explosifs Expro, près de Salaberry-de-Valleyfield, entrevoient l'avenir sous de meilleurs augures.

**SNC**-Tech, une division de SNC-Lavalin, a tout ou presque entre les mains pour acquérir et diriger la destinée d'Expro à la place de Welland Chemical et Dafina Holding, de Toronto.

Plusieurs conditions d'achat posées par SNC-Tech ont été remplies. Les syndiqués ont approuvé à 82 pour cent, le 28 octobre, les termes du nouveau contrat de travail. Ils ont aussi cédé leurs actions à SNC-Tech. La transaction ne serait plus qu'une formalité, Welland Chemical et Dafina Holding ayant déjà accepté l'offre d'achat de SNC-Tech. Il ne manquerait plus que le soutien de Québec et d'Ottawa, ce qui serait sur la bonne voie.

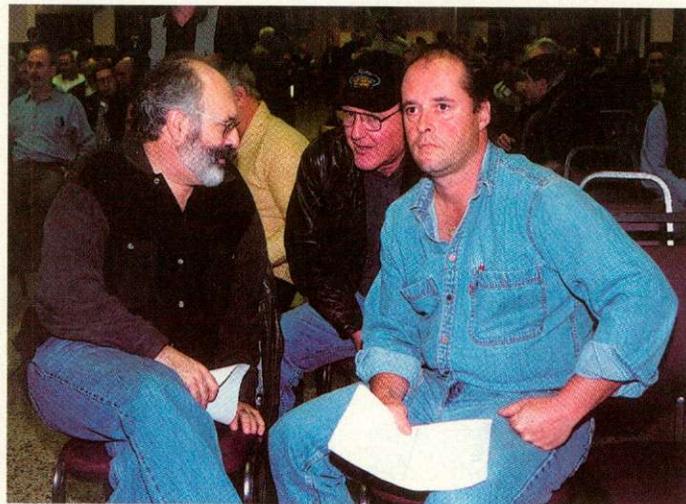
Interrompues, les activités d'Expro ont repris graduellement, le 29 octobre, avec le rappel de 50 travailleurs.

### Des gains

D'une durée de quatre ans et demi, la convention collective des travailleurs d'Expro vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2006. D'ici avril 2004, les syndiqués recevront des augmentations de salaire totalisant 11,50 pour cent. En avril 2005, on négociera les hausses salaria-

les qui prévaudront l'année suivante. D'ici avril 2004, le salaire des syndiqués passera de 20 \$ à 22,39 \$ l'heure.

Les travailleurs récupèrent deux millions de dollars que leur devait Expro, parce qu'ils ont enregistré des



Le président de la CSN, Marc Laviolette, a retrouvé ses compagnons de travail chez Expro.



Le président du syndicat, Richard Mallette

gains de productivité. Ils améliorent également les congés divers, le régime d'assurance collective et leur REER.

### Assurer les emplois

« Les conditions sont maintenant réunies pour avoir un acheteur qui va enfin moderniser notre usine. Ce qui devrait assurer nos emplois et faire en sorte que nous puissions quitter la profonde insécurité que nous avons connue ces derniers mois », a déclaré le président du syndicat, Richard Mallette.

## Usine de La Baie : vote des travailleurs

**Pierre Dubois**

Le vendredi 2 novembre, les 600 travailleurs du Syndicat national des pâtes et papiers de Port-Alfred (CSN) se sont prononcés par référendum sur une offre patronale pour renouveler la convention collective. Au moment de mettre sous presse, les résultats n'étaient pas connus. Le 26 octobre, la direction de l'usine d'Abitibi-Consolidated avait déposé son offre pour renouveler la convention collective pour une période de 5 ans, soit jusqu'en avril 2006. Si l'offre patronale est acceptée, les travailleurs obtiendront des augmentations de salaire comparables à



Sylvain Parent, président de la FTFP-CSN

l'ensemble de l'industrie, soit deux pour cent par année.

### Rencontre avec l'employeur

Par ailleurs, le 8 novembre, John Weaver, président et chef de la direction d'Abitibi-Consolidated, rencontre Marc Laviolette, président de la CSN, Sylvain Parent, président de la FTFP-CSN, Laval Perron, président du syndicat des travailleurs de l'usine et Martin Martel, président du syndicat des employés de bureau. À l'ordre du jour : l'avenir de l'usine de La Baie (Port-Alfred).

# Un autre monde est possible

Jean-Pierre Larche

Le 9 novembre, les 142 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se réuniront à Doha, au Qatar, petit pays du Golfe persique. Ils tenteront de s'entendre sur un nouvel accord, l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS), qui pourrait pousser l'éducation et la santé dans la sphère des biens commerciaux.

**D**ans le commerce mondial, l'OMC joue un rôle de normalisatrice. Les pays membres doivent suivre les règles de l'organisation, notamment en matière de tarifs douaniers ou d'aide aux exportations, sous peine de sanction. Depuis quelques années, les pays riches tentent d'élargir la portée des accords de l'OMC, d'où l'AGCS, alors même que les pays plus pauvres accusent les pays riches de ne pas avoir rempli leurs obligations à l'égard de l'ouverture de leurs marchés.

## Mondialiser l'équité et la justice sociale

Pour la CSN et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à laquelle elle est affiliée, l'OMC doit prendre davantage en compte les travers de la mondialisation de l'économie et travailler à les combattre. L'Organisation interna-

tionale du travail (OIT) devrait jouer un rôle plus important dans la définition des règles du commerce international afin que les droits humains fondamentaux, les droits du travail, la démocratie, l'équité et le respect de l'environnement soient promus partout.

En outre, la CSN refuse que de tels accords empiètent sur la souveraineté des États. Les gouvernements démocratiques doivent conserver le droit d'intervenir dans l'économie et de protéger le bien commun.

Profitant de la journée internationale d'actions du 9 novembre, appelée par la CISL, la CSN diffusera largement les revendications majeures exprimées par les organisations syndicales des Amériques lors du deuxième Sommet des peuples, tenu à Québec en avril dernier.

## Comité d'étude sur l'assurance-médicaments

# Le remède fera-t-il mourir le patient ?

Henri Goulet

Dans toute organisation, lorsqu'il y a absence de transparence, ce sont les rumeurs qui tiennent lieu de faits avérés. Dans le cas du comité mandaté par le ministre Rémy Trudel pour étudier « la pertinence et la faisabilité d'un régime universel public d'assurance-médicaments », il faut se rendre à l'évidence que la machine à rumeur roule à pleine vapeur devant les paradoxes, incohérences et contradictions qui entourent les délibérations à huis clos de ce comité.

**P**our Jennifer Auchinleck, porte-parole de la Coalition sur l'assurance-médicaments, le comité présidé par M. Claude Montmarquette, économiste et professeur à l'Université de Montréal, nage en pleine incohérence. M. Montmarquette s'est en partie discrédité lui-même en affirmant, dès sa nomination, qu'il refuserait de présider le comité si on lui imposait des représentants de groupes



Jennifer Auchinleck, porte-parole de la Coalition sur l'assurance-médicaments

de pression (sic). Des hausses de contributions au régime font déjà les manchettes avant même le dépôt du rapport et, dans les officines ministérielles, il est de notoriété publique que la simple hypothèse d'un régime universel public est reçue comme une pure hérésie.

Le cafouillis est tel que la coalition a décidé d'exiger la reprise des travaux du comité sur une base plus transparente et respectueuse des organisations qui possèdent une solide expertise en la matière, tout en incluant dans son mandat le développement d'une politi-



Les porte-parole de la Coalition sur l'assurance-médicaments en conférence de presse le 17 octobre. De gauche à droite : Denise Boucher, vice-présidente de la CSN ; Marie Pelchat, Coalition Solidarité Santé ; Jennifer Auchinleck, Coalition sur l'assurance-médicaments.

que globale sur les médicaments. L'urgence est de mise puisque le rapport doit être dé-

posé au début du mois de décembre.

## Expertise refusée

**L**a vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, a indiqué que « les organisations syndicales étaient prêtes à fournir toute l'expertise dont elles disposent en matière de régime d'assurance-médicaments. Toutefois, le gouvernement a jugé qu'une telle contribution n'était pas nécessaire... »

# LE SOLEIL sans barricades ?

Clément Trudel



Secrétaire fondatrice du Syndicat des journalistes du *Soleil* et de *L'Événement-journal*, Françoise Côté a été une pionnière : première femme journaliste francophone affectée au reportage général plutôt qu'aux pages féminines, puis première correspondante parlementaire d'expression française à Ottawa, entre autres.



## Clément Trudel

Au cours du mandat de Clément Trudel à la présidence du SJQ, de 1962 à 1966, soit le plus long du syndicat, « on est passé d'un stade plus artisanal à un stade professionnel » de dire un camarade de travail. Militant de la première heure, Clément Trudel ne s'est jamais éloigné de ses convictions syndicales. En plus d'avoir assumé la présidence du SJQ et du syndicat des journalistes au *Devoir*, il a été secrétaire-fondateur de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information, vice-président du Conseil central de Québec et membre fondateur de la Fédération nationale des communications-CSN.



B.A.

**Militantisme, engagement, revendication gourmande. Ce fut là la marque des luttes du Syndicat de la rédaction du *Soleil* depuis un demi-siècle. Elles accompagnaient les mutations majeures d'une société où, dans la controverse, ce syndicat était à la poursuite d'idéaux.**

Qu'en est-il en 2001 ? Selon la présidente actuelle, Monique Giguère, 20 années de « descente en enfer » ont pris fin avec l'arrivée de Gesca à la barre l'an dernier. On veut « redevenir un grand journal » dans un climat de respect mutuel, dit-elle, alors que sous Conrad Black « il n'y eut jamais l'ombre d'une tentative de remontée ». Au vif plaisir des 80 journalistes permanents, priorité est maintenant donnée à l'information.

Que de remous au cours du dernier demi-siècle ! La première secrétaire du syndicat, Françoise Côté, fut congédiée. On était alors en 1951 et comme les augmentations de salaire étaient couplées à des réductions de postes, la direction estimait qu'elle devait quitter, n'ayant pas « charge de famille »... Des convictions, ça se paie !

## Directives-bâillon

En 1964, la Reine Elizabeth II se rend à Québec. Le contenu du journal du 12 octobre déplaît à la gérance qui tente peu après d'imposer des directives-bâillon, reproduites dans un livre que signe Louise Fradet aux éditions Septentrion (*Les 50 ans du Syndicat de la rédaction du *Soleil**, pages 59 à 63). Sous la pression du syndicat, les directives furent retirées et cette victoire a contribué à souder le groupe qui a par la suite résisté à toutes les tentatives de domestication.

En 1973, une éphémère coopérative de syndiqués a tenté d'acquiescer *Le Soleil*, mais il a finalement été acheté par Jacques Franceur.

Lors de la crise d'Octobre, 40 journalistes se sont dissociés

des éditoriaux, mais plus de 200 employés ont approuvé le scribe Gilles Boyer et le caricaturiste Raoul Hunter qui étaient les plus contestés.

Par nécessité, les syndiqués de *Soleil* ont appris à peaufiner leurs revendications d'ordre professionnel, mais ils ont mis du temps à adhérer à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec parce que leurs dirigeants croyaient mieux atteindre leurs objectifs avec un syndicat combatif.

## Grève de dix mois

Une grève éclate en août 1977. Elle durera dix longs mois. La publication de deux recueils collectifs a permis de renflouer la caisse des grévistes : *Écris et tais-toi* et *Québec demain*. De cette période agitée, Jean Garon, à l'époque président du Syndicat des journalistes de Québec (ancien nom du syndicat), croit que ce fut un « exercice de travail démocratique passionnant », car durant près d'un an, « dans la transparence » des débats de fond ont eu lieu, chaque mercredi. Toutefois des faits troublants se sont produits durant cette grève, tel le suicide d'un journaliste. À l'hiver 1978, des pressions se sont exercées sur le SJQ afin d'en venir à un règlement, note Louise Fradet, mais l'équipe de négociation a défendu sa stratégie pour une rentrée la tête haute, en juillet.

Ce combat ardu pour la profession a aussi été marqué par une deuxième grève, d'une durée de neuf semaines, en 1992. Mais si la tendance se maintient, les progrès devraient intervenir désormais sans qu'il soit nécessaire de monter aux barricades.



Monique Giguère, présidente actuelle du Syndicat de la rédaction du *Soleil*.



À la suite d'un article portant sur la grève à Baribocraft, à Lévis, le directeur général adjoint fait supprimer la photo du propriétaire de Baribo, après le refus du rédacteur en chef de la retirer. Le texte est publié avec un carré vide...

## Écris et tais-toi



En novembre 1977, les journalistes publient une revue de combat : *Écris et tais-toi*, qui rapporte 80 000 \$ au fonds de grève. En avril 1978, ils éditent *Québec demain*.



Au début de la grève, le 30 août 1977, l'atmosphère est à la bonne humeur.



# Marcel Pepin, l'homme

Lucie Laurin

Lorsque Pierre Duceppe, réalisateur, a abordé Marcel Pepin pour lui confier son idée de tourner un film sur lui, il a eu pour réponse : « Il faudra faire vite. » Pierre Duceppe n'aura eu le temps que de réaliser deux ou trois entrevues. Voilà sans doute pourquoi l'un des temps forts du film *Liberté et dignité* se déroule sur le parvis de l'église Notre-Dame, au sortir des funérailles, où le réalisateur et la productrice, Monique Simard, interceptent quelques personnes de l'assistance qui témoignent de la contribution unique de cet homme au progrès de la société québécoise.

Celles et ceux qui ont admiré le grand président apprécieront le voyage intérieur que propose le film en compagnie d'amis et de parents de Marcel Pepin. Ils aimeront entendre Guy Ferland sur la position sans compromis du président de la CSN durant la scission de 1972 ; Raymond Parent sur la fierté qu'il avait de ses origines ouvrières ; Michel Rioux sur l'humour irrésistible

de cet homme par ailleurs si sévère ; Lucie Dagenais, sa compagne, sur sa conception du pouvoir des dirigeants syndicaux. Ils vibreront au témoignage, intensément humain,

de sa fille Marie décrivant les profondes convictions qui ont animé cet homme sa vie durant et qu'il a voulu léguer à ses enfants, un homme, dit-elle, capable de résister à toutes les

tempêtes politiques, mais vulnérable aux petites crises internes, manigances et mesquineries. Un homme avec lequel elle partageait une grande admiration pour les écrits de Pablo Neruda.

On peut commander le film au :

(514) 276-9556

Télécopieur : (514) 276-2262

Courriel : productionsvirages@qc.aira.com

**La première  
télédiffusion aura lieu  
le samedi 17 novembre  
à 21 heures  
au canal D.**



Le comité exécutif de la CSN avait organisé, le 25 octobre, une diffusion conviviale de *Liberté et dignité* pour les militants de la CSN.



Après la diffusion, un panel a réuni Robert Burns, Pierre Vadeboncœur, Michel Rioux (animateur), Pierre Vennat et Roger Valois autour de bons souvenirs.

## Décision importante pour les agents correctionnels Le stress post-traumatique peut éclater 17 ans après un drame

Sarah Binder

La Commission des lésions professionnelles (CLP) vient de reconnaître qu'un agent correctionnel peut subir un stress post-traumatique plus de 17 ans après l'événement traumatisant, tel que l'a été l'émeute sanglante survenue à l'établissement Archambault, en 1982. Celle-ci avait causé la mort de plusieurs personnes, dont celle de trois agents correctionnels. Cette décision constitue une belle victoire à divers points de vue.

Tout d'abord à cause du courage de l'agent correctionnel Bernard, qui devait revivre l'émeute lors de l'audition devant la CLP, ce qui fut très difficile pour lui.

Le fait que la CLP a reconnu un stress chronique, latent et

sous-jacent représente également un gain important pour d'autres agents correctionnels qui vivent des situations similaires.

La CLP a retenu l'explication d'un psychiatre affirmant que le stress avait été déclen-

ché en 1999, quand Bernard a appris qu'un détenu coupable de meurtres d'agents correctionnels, perpétrés à Archambault en 1982, serait transféré à l'établissement où il travaillait.

La CLP a statué qu'il n'est

pas nécessaire d'avoir été en contact avec les détenus pour créer un stress post-traumatique. Elle a jugé que de simples menaces de mort suffisent.

Toutefois, ce dossier illustre bien la position du Service correctionnel du Canada (SCC), qui refuse de reconnaître les lésions professionnelles. Le SCC n'offre que des congés de maladie en échange du désistement d'une réclamation.



**UCCO SACC**  
Pride • Solidarity • Dignity Fierté • Solidarité • Dignité

## L'épargne-retraite démocratisée

Serge Lareau

Fondation, le fonds de travailleurs de la CSN, organise une campagne sur la déduction à la source (DAS), *Voyez loin, épargnez à la semaine!* qui se déroule du 1<sup>er</sup> novembre au 7 décembre 2001. Elle permettra de mieux faire connaître les avantages de la DAS et d'encourager les membres des syndicats CSN à penser à leur retraite et à organiser la planification financière de celle-ci. Près de 1000 responsables Fondation (RF) agiront sur leurs lieux de travail afin d'augmenter les adhésions ou les contributions par DAS. La DAS est une façon d'épargner qui permet à plus de travailleuses et de travailleurs d'accumuler des montants qui s'avèreront souvent nécessaires à leur retraite.

« Fondation est un outil collectif mis en place par la CSN pour développer l'emploi au Québec, mais aussi pour offrir à nos membres des moyens plus efficaces de mettre de l'argent de côté pour leur retraite, explique Marc Laviolette, président de la CSN et du conseil d'administration de Fondation. Ce n'est pas tout le monde qui est capable de garder des milliers de dollars pour les mettre dans un REER à la fin de l'année, ajoute-t-il. Avec notre fonds de travailleurs, en plus d'offrir des avantages fiscaux qui permet-

tent d'épargner plus vite, nous avons rendu disponible à la majorité de nos membres la possibilité de contribuer à chaque paie. »

### Un avantage incontournable

La déduction à la source est disponible auprès de 160 000 membres de syndicats CSN. Cette année, plus de 21 000 personnes se sont prévaluées de cet avantage.

« On ne devrait pas se passer d'un avantage semblable qui permet d'épargner facilement et automatiquement, affirme Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation. De plus, afin de faciliter encore plus l'accessibilité au Fonds, les frais d'adhésion ont été diminués depuis le 5 octobre dernier, passant de 50 \$ à 25 \$. »

### Solidarité et démocratisation de l'épargne

« Fondation facilite pour tous nos membres le cumul d'épargne-retraite, explique Pierrette Poirier, présidente du Conseil central de la Montérégie, membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Fondation. Il s'agit parfois d'un outil qui fait toute une différence, par exemple dans le cas des femmes. Malgré une avancée réelle des Québécoises sur le

CSN et responsables Fondation ont témoigné depuis 1996 de l'impact du Fonds auprès de leurs consœurs de travail, ajoute Mme Poirier. Une RF a exprimé la fierté d'une de ses camarades de travail qu'elle a fait adhérer au Fonds il y a quelques années et qui dispose maintenant d'un capital de 7000 \$. Pour la première fois de sa vie, cette personne a pu enfin accumuler de l'épargne-retraite bien à elle! »

« Je suis particulièrement fier des militantes et des militants qui ont compris la valeur de Fondation, tant individuelle que collective, affirme Marc Laviolette. Les responsables Fondation, locaux et régionaux, font un travail extraordinaire auprès de leurs membres et on peut en être fier. »

plan économique et social au cours des dernières années, la grande majorité des femmes sont aux prises avec une situation économique et personnelle difficile, particulièrement au moment de leur retraite. »

« Plusieurs militantes de la

### Comment grossir son épargne avec la DAS

Je veux épargner 40 \$ par semaine pour ma retraite, soit 40 \$ x 52 sem. = 2 080 \$ / an

Je contribue par DAS au REER Fondation

J'autorise une retenue de 40,00 \$ / semaine sur ma paie

- 15,35 \$ (déduction REER) <sup>1</sup>

- 12,00 \$ (crédits d'impôt)

12,65 \$ de moins sur ma paie nette\*

2 080 \$ de plus par année pour ma retraite!

<sup>1</sup> Exemple pour un revenu imposable se situant entre 30 755 \$ et 52 000 \$.

\* Tenant compte des crédits d'impôt totalisant 30 % et des déductions fiscales associées aux REER, selon les règles fiscales applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2001. Note : Les frais d'adhésion de 25 \$ ne sont pas inclus. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation, disponible à nos bureaux ou dans notre site Internet.

**Voyez loin**  
**Épargnez à la semaine!**

**DAS**  
Avec la déduction à la source  
Quelques dollars par paie, des milliers pour demain!

**FONDATION**  
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Un outil collectif initié par la CSN

À l'occasion de la campagne DAS, Fondation organise un tirage « 2000 \$ en actions à gagner ». L'information est disponible auprès des RF ou aux bureaux de Fondation (1 800 253-6665 ou [www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)).

## Campagne de solidarité

**Tout le monde**  
 En lock-out  
 à Saint-Hyacinthe  
 depuis juin 1999

# avec nous !

## IGA-Sobeys veut nous éliminer

Syndicat des employé-es  
 IGA-Picard (CSN)



Tant dans ses rangs qu'à la grandeur du Québec, la CSN lance une vaste campagne de solidarité à l'endroit des travailleuses et travailleurs en lock-out du IGA-Sobeys-Picard de Saint-Hyacinthe. La centrale syndicale a produit des affiches, un journal et des macarons en vue de sensibiliser la population à l'attaque antisyndicale dont sont victimes les employé-es du marché d'alimentation. Il y a plus de 28 mois, le 21 juin 1999, IGA-Sobeys-Picard les a jetés à la rue dans le dessein de leur imposer un contrat imbuvable. Depuis ce temps, les employé-es se battent pour sauver leur emploi et leur syndicat. Solidarité !

M.C.

### Cols bleus de l'Outaouais

## Victoire écrasante de la CSN

C'est par l'écrasante majorité de 470 contre 160 que les cols bleus de l'Outaouais ont opté pour la CSN lors d'un vote à scrutin secret où ces derniers devaient choisir entre la CSN et le SFCP-FTQ. Les employés cols bleus de la nouvelle Ville de Gatineau, qui regroupera les municipalités actuelles de Hull, Ga-

tineau, Buckingham, Masson-Angers, Aylmer et l'ancienne Communauté urbaine de l'Outaouais, avaient à choisir leur affiliation syndicale, obligation qui leur était faite par la loi sur les fusions municipales.

« La forte démarcation entre la qualité des conventions collectives CSN et celles de la FTQ

explique en grande partie le choix des travailleurs et des travailleuses de la nouvelle Ville de Gatineau. La qualité de la démocratie syndicale et la solide tradition du syndicalisme tel qu'on le pratique à la CSN vaut pour une bonne partie du reste de l'explication d'un tel raz-de-marée », analyse Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des employés et employées de services publics de la CSN.

Rappelons que la CSN a recueilli 75 pour cent des votes alors que 90 pour cent des votants potentiels ont exprimé leur choix.

R.D.

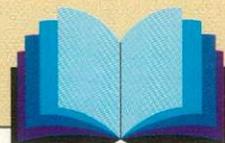


### Fusion CLSC Hochelaga-Maisonneuve et CH Teasdale

## De vives inquiétudes

C'est le 20 novembre qu'on devrait savoir si le conseil d'administration du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, mettra à exécution son projet de fusion avec le Centre d'hébergement de soins de longue durée Lucille-Teasdale. D'ici le 14 novembre, le conseil d'administration devra s'expliquer à l'occasion d'une assemblée publique. Mobilisés, la population et le personnel, dont les membres de la CSN, ont déjà convaincu le conseil d'administration du CLSC de reporter sa décision. Plusieurs personnes craignent qu'une telle intégration puisse notamment modifier la mission du centre local implanté dans un quartier défavorisé de la métropole. Les services médicaux et psycho-sociaux de première ligne, disant-elles, n'ont pas grand chose à voir avec un centre d'accueil. Quant au syndicat CSN de cet établissement, il s'oppose fermement au projet.

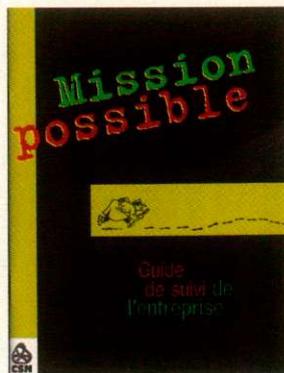
M.C.



À vos livres

## Sherlock serait jaloux...

Toujours utile et en demande, le guide de suivi de l'entreprise a été rafraîchi. *Mission possible* en propose une version illustrée et attrayante. Objectif : appuyer les syndicats dans leur responsabilité de connaître la santé financière et économique de leur entreprise afin de favoriser la sauvegarde des emplois existants et la création de nouveaux emplois. On trouvera dans ce guide tout ce qu'il faut savoir pour établir un portrait précis de l'entreprise et beaucoup de trucs pour dénicher l'information que les employeurs cherchent à cacher.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre 5,25 \$

Frais d'expédition : 4 \$ pour un exemplaire partout au Québec  
 5,75 \$ pour 2 exemplaires (région de Montréal)  
 6,75 \$ pour 2 exemplaires (autres régions)

## Mouvement social mondial

Du 11 au 14 octobre s'est écrit à Pérouse, en Italie, un nouveau chapitre de la construction du mouvement social mondial, lors de la 4<sup>e</sup> assemblée de « l'ONU des Peuples », qui avait pour thème *De l'eau, de la nourriture, du travail et la paix pour tous*.

Celle-ci a regroupé des délégué-es originaires de plus de 120 pays, de même que des représentants de diverses organisations internationales, dont la

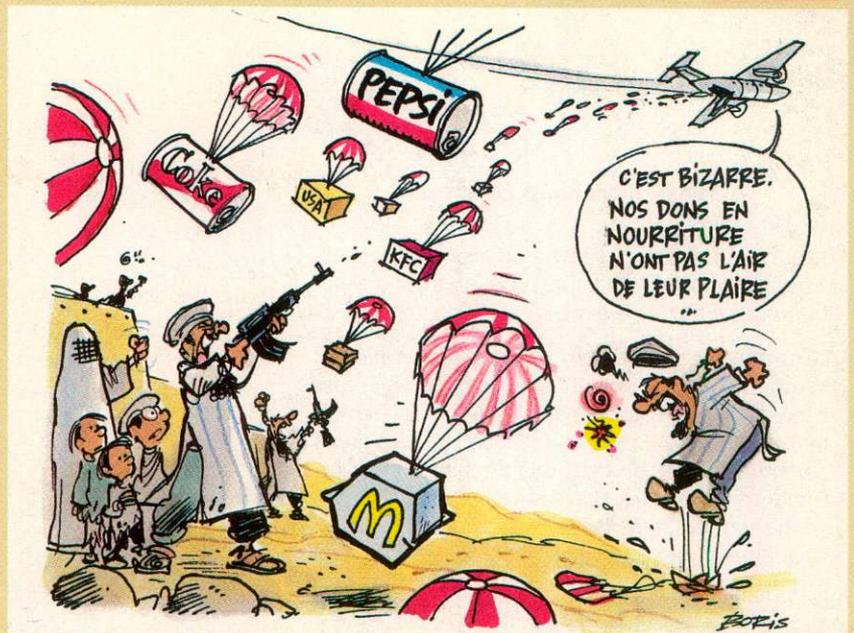


Un journal de Pérouse a publié cette photo de la Marche de la Paix. 1<sup>re</sup> rangée : des délégué-es de l'Indonésie, de la Tanzanie, de la Tchétchénie et de la Birmanie. 2<sup>e</sup> rangée : des représentants de l'Italie, du Québec (déléguée de la CSN), du Brésil et de la Corée, entre autres.

Marche mondiale des femmes. La CSN y était représentée par Marie-France Benoit, conseillère syndicale à la condition féminine.

La rencontre a été clôturée par une marche de 27 kilomètres, qui a regroupé environ 400 000 personnes.

B.A.



Cas reconnus par la CSST

## 180 décès et 143 517 cas de maladies et d'accidents reliés au travail en 2000

En 2000, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a reconnu 180 décès, dont 107 résultaient d'un accident du travail et 73 d'une maladie professionnelle, ainsi que 143 517 cas de maladies et d'accidents reliés au travail. Un peu plus de 75 pour cent des travailleurs accidentés étaient des hommes ; ils avaient 37 ans en moyenne.

Cette même année, ce sont les secteurs du commerce et des autres services commerciaux qui ont enregistré le plus d'accidents et de maladies reliés au travail, soit 25 pour cent. Suivent les secteurs des services médicaux et sociaux avec 9 pour cent des cas et de l'industrie des aliments et boissons avec 6 pour cent. Par ailleurs, près de 18 pour cent des décès sont survenus dans le milieu de la construction.

L'effort physique excessif constitue la première cause des accidents du travail avec un peu plus de 18 pour cent des cas. Les entorses, foulures et déchirures se classent en tête des lé-

sions ; elles sont le résultat de presque 33 pour cent des accidents survenus pendant cette période. Le dos demeure aussi vulnérable que par le passé, avec 26 pour cent des cas.

Parmi les maladies professionnelles les plus courantes, le groupe des lésions en « ite », soit les tendinites, épicondylites,

bursites, etc., occupe une part importante dans les maladies déclarées. En fait, elles représentent 33 pour cent des demandes d'indemnisation acceptées par la CSST. Elles sont suivies par les cas de surdité professionnelle et de déficience auditive, qui représentent 18 pour cent des cas.

B.A.

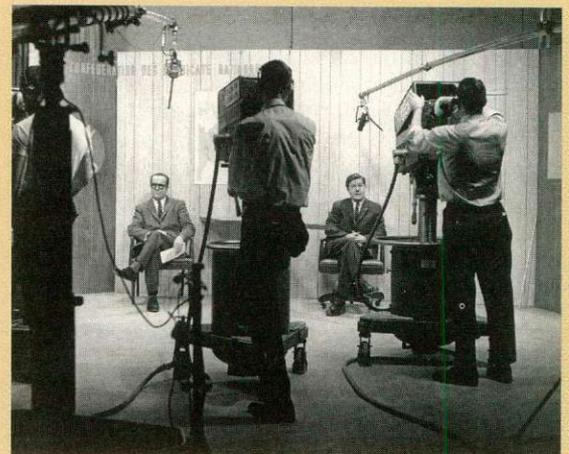


Photo : Archives CSN

## Il y a 38 ans...

Saviez-vous qu'en 1963 la CSN avait son émission de télévision hebdomadaire diffusée sur les ondes de Télé-Métropole ? Intitulée *Politique 1963*, la série, qui aurait comporté 22 « programmes », selon nos archives, était animée par Jean-Paul Lefebvre (à gauche), directeur de l'information à la CSN. L'émission mettait surtout en vedette le président de la CSN de l'époque, Jean Marchand, que l'on aperçoit durant un tournage.

## 18<sup>e</sup> campagne des paniers de Noël de la CSN C'est Noël pour tout le monde !

Pour une 18<sup>e</sup> année consécutive, la CSN organise sa campagne de paniers de Noël en appui à ses membres en conflit de travail. En contribuant financièrement à la campagne *C'est Noël pour tout le monde !*, vous soutiendrez quatre syndicats regroupant 150 employé-es en lutte pour améliorer leurs conditions de travail. Les montants recueillis viennent s'ajouter aux prestations qu'ils reçoivent du Fonds de défense professionnelle.



Les syndiqué-es suivants sont en grève ou en lock-out : les cols blancs de Saint-Nicéphore, dans la région de Drummondville, ainsi que les travailleuses et les travailleurs du IGA-Sobeys-Picard de Saint-Hyacinthe, de Cargill à Baie-Comeau et de l'Auberge-de-la-Rive, à Sorel-Tracy.

### Mode de contribution volontaire

Syndicat de moins de 100 membres : 50 \$  
50 \$ additionnels par tranche de 100 membres

Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs, au compte Solidarité paniers de Noël, transit 81592276, folio 561862.

M.C.

LE FRANÇAIS  AU TRAVAIL  
ÇA S'IMPOSE

### Le pluriel des noms composés

La langue française regorge de noms composés. L'accord d'un nom composé dépend de la fonction grammaticale des éléments qu'il contient.

Le premier type de nom composé est celui qui comprend deux éléments soudés ensemble, non séparés par un trait d'union. Ceux-ci prennent la marque du pluriel de la même façon que les noms communs. Ainsi, on écrit des bonjours, des portemanteaux et des pourboires. Bonshommes, gentilshommes, mesdames, mesdemoiselles, messeigneurs et messieurs sont les seules exceptions à cette règle.

#### 1- Corrigez

Comme les ratons-laveurs raffolaient des perce-neiges et des reine-marguerite, mes grandes-tantes ont été obligées de poser des plate-bandes autour de leur jardin.

#### Réponse

Il y a quatre erreurs. D'abord, raton laveur n'est pas un mot composé. Au pluriel, on écrit ratons laveurs.

Perce-neige est composé d'un verbe et d'un nom qui joue la fonction de complément d'objet direct. Règle générale, le nom seul prendra la marque du pluriel. Par exemple, des couvre-lits. Toutefois, ici, la fleur en question perce la neige et non les neiges...

On dit des reines-marguerites parce que le nom est composé de deux noms. À quelques exceptions près, les deux mots prennent la marque du pluriel. Un nom composé d'un nom et d'un adjectif obéit aux mêmes lois. Grand-tantes et grand-mères sont au nombre des exceptions, tout comme pique-niques et sauf-conduits, entre autres.

#### 2- Corrigez

Les porte-parole du musée ont expliqué aux représentants des médias que les chefs-d'œuvre accrochés aux murs ont été acquis à fort prix d'un garde-chasse. Il en avait hérité de ses grands-parents, véritables boute-en-train, qui sont décédés il y a quelques années.

#### Réponse

Il n'y a pas d'erreur. Le nom suivi d'un nom complément prend toujours la marque du pluriel. Ainsi, on écrit des chefs-d'œuvre et des arcs-en-ciel. Les expressions toutes faites, comme boute-en-train restent toujours inchangées. Certaines expressions, bien qu'elles ne prennent pas de trait d'union, répondent à la même règle, par exemple, des Québécois pure laine ou des chevaux pur sang.

#### Pourquoi tant de règles ?

L'Académie française a proposé, en 1990, de simplifier l'accord des noms composés en les traitant de la même façon que tous les noms communs. Cette proposition et plusieurs autres formulées en même temps par l'académie, ayant soulevé un tollé dans la presse et chez certains intellectuel-les, l'académie a convenu qu'elle n'en ferait pas un impératif.

Jean-Pierre Larche



## Bienvenue

### Hôpital général du Lakeshore

« Pas de panique, de la technique ! » C'est certainement ce que se sont dit une dizaine de techniciennes et techniciens en électrophysiologie médicale et de classe B de l'Hôpital général du Lakeshore, à Pointe-

Claire, avant de signer leur carte de membre de la CSN.

### Autocar Tradition

À Saint-Augustin-de-Desmaures, en banlieue de Québec, les 11 chauffeurs d'autobus et les deux mécaniciens d'Autocar Tradition se sont

dirigés vers la CSN pour négocier leurs conditions de travail. Leur syndicat a déposé une requête en accréditation syndicale auprès du ministère du Travail, le 16 octobre. L'entreprise fait dans le transport urbain.

### Centre d'accueil juif

Au nombre de huit, les employé-es de bureau du Centre d'accueil juif, à Montréal, ont fondé un syndicat CSN, le 20 octobre.

### Ils sont des nôtres

Les syndicats CSN suivants ont été accrédités : l'entrepôt de distribution alimentaire Colabor à Longueuil, l'entrepôt Jean Coutu à Longueuil et le restaurant Le Commensal, rue Saint-Denis à Montréal.

Michel Crête

## Transport Besner : entente

Le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de Transport Besner (CSN) en est arrivé à une entente avec son employeur. Celle-ci, conclue le 30 octobre 2001, prévoit un retour à l'attribution des voyages (le « booking ») à 16 heures, dans 90 pour cent des cas. Seulement 10 pour cent des voyages, les commandes les plus pressantes, pourront être attribués le matin.

À la fin septembre, du jour au lendemain, la direction de l'entreprise s'est mise à bafouer la convention collective en attribuant tous les voyages à 10 heures le matin, ce qui eut pour effet de ne plus permettre l'exercice du droit d'ancienneté des chauffeurs. Le 20 octobre, à la suite d'une assemblée générale particulièrement animée, 121 membres du syndicat ont manifesté leur mécontentement devant les installations de l'entreprise de Saint-Nicolas, sur la rive-sud de Québec.

P.D.

Service de syndicalisation  
de la CSN

1 800 947-6177

syndicalisation@csn.qc.ca

### Campagne Centraide auprès des salarié-es de la CSN

## Le don de changer les choses

Tout au long des prochaines semaines, comme un peu partout au Québec, les salarié-es de la CSN seront invités à contribuer généreusement à la campagne annuelle de Centraide. Cette année, les responsables souhaitent doubler le nombre de participants, rien de moins !

Pour encourager la participation, la coprésidente de la campagne, Manon Perron, a surtout insisté sur le fait que les montants recueillis par les 18 Centraide au Québec servent à financer des organismes qui traitent de problèmes sociaux très importants, que leurs services sont offerts à toute la population et que, de plus en plus, les syndicats bénéficient aussi des services de ces organismes.



La campagne auprès des salarié-es a été lancée le 18 octobre en présence des deux coprésidentes de la campagne, Manon Perron, trésorière du Conseil central du Montréal métropolitain, et Sylvie Tremblay, employée de bureau au STTCSN. Lors du lancement, elles étaient accompagnées de Claude Coudé, de Centraide, et de Jean Laframboise, responsable du FDP à la CSN.

H.G.

## La CSN poursuit Celanese Canada pour 7,4 M\$

La CSN a intenté un recours de 7 472 000 \$ contre Celanese Canada, au nom des ex-travailleurs et travailleuses de l'usine de Drummondville, qui a fermé ses portes au printemps 2000.

La centrale accuse la compagnie de s'être approprié illégalement cette somme à même la caisse de retraite des employés, entre 1991 et 1997. Il est possible que d'autres frais aient été

imputés après cette date mais l'évaluation actuelle des dernières années n'est toujours pas disponible, et ce, malgré les demandes répétées de la CSN.

C'est le Service juridique de la CSN qui a découvert que Celanese, propriété de la compagnie pharmaceutique Hoechst d'Allemagne, avait unilatéralement modifié les règlements de la caisse de retraite afin de lui attribuer des frais et dépenses qu'elle aurait dû assumer elle-même.

Avec ce recours judiciaire une longue bataille s'amorce, mais la centrale consacra toutes les ressources nécessaires pour obtenir gain de cause pour les ex-employés de Celanese. C'est la manière CSN d'agir.

Y.S.

## Combat pour sauver la Davie

Le syndicat des Industries Davie, à Lévis, mène un combat de tous les instants pour sauver le plus important chantier naval au Canada, en faillite depuis le 24 octobre. Le syndicat souhaite que le syndicat Robitaille-Delisle et Associés trouve un acheteur crédible pour poursuivre les activités du chantier maritime. Le syndicat demande également à Québec et à Ottawa de ne pas laisser aller l'industrie de construction navale à la dérive, alors que les nombreux besoins en termes d'infrastructures et d'équipements pour exploiter le pétrole en haute mer, ainsi que le renouvellement de la flotte internationale sont bel et bien là. Le 28 octobre, les syndiqués ont décidé de mettre sur pied une coopérative pour investir et avoir leur mot à dire. Industries Davie ont été poussées à la faillite parce que Transnational Capital Ventures n'a pu, à la suite de bien des délais, rembourser différents créanciers.



M.C.

## Carrière Lafarge Nouveau contrat de travail



Les 22 travailleurs de la carrière Lafarge, située sur le boulevard Métropolitain Est, à Montréal, ont repris progressivement le travail à partir du 25 octobre, après une grève d'un peu plus d'un mois. La veille, ils s'étaient prononcés à 71 pour cent en faveur des nouveaux termes de leur convention collective. D'une durée de quatre ans, le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations de salaire totalisant 10 pour cent. Les régimes d'assurance et de retraite sont également bonifiés. La convention collective viendra à échéance le 15 septembre 2005. Le 20 septembre, les syndiqués avaient érigé des piquets de grève devant leur entreprise. Avant le conflit, le salaire horaire se situait aux alentours de 18,50 \$ l'heure.

M.C.

## Colombie

Les dirigeants de Bogotà s'enorgueillissent que la peine de mort ait été abolie. Dans les faits toutefois, une guerre fauche 3000 vies par année ; l'on déplore maints massacres de civils. Un escadron de la mort a assassiné 24 hommes dans la vallée du Cauca, le 10 octobre. Vingt-deux membres de l'AUC (Autodéfense unie de Colombie), groupe paramilitaire qui se donne pour mission d'éliminer la guérilla, furent ensuite arrêtés.

Les crimes politiques récents les plus médiatisés ont touché le leader syndical Gustavo Soler, la ministre de la Culture, Consuelo Araujo, ainsi que deux membres du Congrès.

Qui blâmer pour ces homicides ? Amnistie Internationale a fait état de violations des droits par des forces d'opposition armées, mais cette organisation de défense des droits s'inquiète toujours de la « collusion entre forces armées régulières et groupes paramilitaires ».

Le groupe Human Rights Watch (HRW), dans un rapport daté du 4 octo-



bre, réitère l'accusation de complicité entre membres de l'armée et paramilitaires de l'AUC. Les *paras*, selon HRW, possèdent même une échelle de rémunération pour les policiers et militaires qui les aident ; la *paye* oscillerait entre 1500 et 3000 \$ par mois !

HRW signale aussi que Bogotà fournit des chiffres encourageants à Washington sur la lutte à l'impunité. Depuis 1997, on aurait transféré 533 dossiers dans lesquels des militaires sont accusés de violation des droits à des tribunaux civils. Lorsque HRW enquête au ministère de la Défense à Bogotà, ce nombre de transferts fond cependant à 103 !

Par deux fois depuis février, le gouvernement colombien a annoncé la formation d'un groupe d'élite anti-paramilitaire...

HRW avoue être dans l'impossibilité de retracer des faits concrets au sujet de ce groupe. La situation ne cesse de se dégrader.

## Chypre

Fait pour le moins inusité, 24 des 80 sièges de députés, au Parlement de Nicosie, demeurent vides « en raison de la situation politique ». Chypre, on le sait, a été scindée en deux parties après une invasion par la Turquie en 1974, qui promettait un sort meilleur aux Chypriotes Turcs. Les Grecs chypriotes, en laissant inoccupés ces sièges de députés, témoignent de leur espoir que l'île sera réunifiée un jour. Optimisme excessif ? Il n'est pas impossible que le projet de Chypre d'adhérer à l'Union Européenne mène Turcs et Grecs à revenir sur une division qui a déjà fait des milliers de victimes dans cette ancienne colonie britannique où le Grec Clerides et le Turc Denktash assument la responsabilité politique suprême.

Clément Trudel

- Bilan
- Perspectives d'action
- Agir en prévention

# Alerte!

## Journée de réflexion sur l'assignation temporaire

Dans toutes les régions du Québec va se tenir une journée de réflexion sur l'assignation temporaire. Ce sera l'occasion de faire un bilan pour mieux orienter notre action syndicale. Tous les syndicats seront invités à participer à cette activité. Voici le calendrier selon chaque région.

### Calendrier des journées sur l'assignation temporaire et responsables

10 décembre 2001  
**Bas-Saint-Laurent (Rimouski)**  
 Raymonde Robinson

17 décembre 2001  
**Cœur du Québec**  
 Renée Levasseur

7 décembre 2001  
**Estrie**  
 Yves Viens

7 décembre 2001  
**Gaspésie (Chandler)**  
 Georges Fournier

7 décembre 2001  
**Lanaudière**  
 Marc Corriveau

À déterminer (janvier 2002)  
**Laurentides**  
 Manon Cadieux

6 décembre 2001  
**Montérégie**  
 Claude Bousquet

5 décembre 2001  
**Montréal métropolitain**  
 Eugène Busque

7 décembre 2001  
**Nord-Est**  
 Valois Pelletier

27 novembre 2001 (à confirmer)  
**Nord-Ouest**  
 Jacqueline Goyer

10 décembre 2001  
**Outaouais**  
 Michèle Hotte

Activité déjà réalisée  
**Québec**  
 Claude Turcotte

7 décembre 2001  
**Saguenay-Lac-Saint-Jean**  
 Pierre Morel

